

# Bulletin municipal du Noyer

N° 39 - Avril 2026



## Sommaire

- Remerciements
- La nouvelle équipe municipale
- L'agenda du conseil municipal
- Infos pratiques
- Comptes rendus des réunions du conseil municipal
- Procès-verbaux des réunions du conseil municipal

Directeur de la publication :

Philippe Gamen

Comité de rédaction :

Françoise Besson, Philippe Durand, Odile Manoussakis.

Photographies : Odile Manoussakis

## L'édito du Maire

Cher(e)s Noyeraines et Noyerains,

Par ce bulletin spécial élections municipales, je tiens à vous adresser mes plus sincères et chaleureux remerciements pour la confiance que vous avez accordée à la liste que j'ai eu l'honneur de conduire pour ces élections. Votre mobilisation et votre soutien majoritaire témoignent de votre attachement à notre commune et à son avenir.

Les conseillers municipaux que vous avez élus et moi-même vont s'engager pour ce nouveau mandat au service de chacune et chacun d'entre vous. Être maire du Noyer est une responsabilité que je mesure pleinement et que continuerai d'exercer avec sérieux, écoute et détermination.

Avec l'équipe municipale, nous aurons à cœur de préserver la qualité, le cadre de vie de notre commune et de cultiver les liens sociaux et le vivre ensemble,

Nous serons attentifs à toutes les voix, dans un esprit de dialogue et de proximité.

Ensemble, continuons à faire du Noyer un village vivant, convivial, apaisé où il fait bon vivre !

Avec tout mon dévouement.

Philippe Gamen, Maire du Noyer.

Ouverture de la Mairie au public :

Lundi : 16h30 à 19h - Jeudi : 10h30 à 12h00

Sur RDV pour d'autres horaires (les lundis après-midi, mardis matin et jeudis matin)

RDV avec le Maire ou les élus : sur rendez-vous

Téléphone : 04 79 63 31 72

Courriel : [mairie-lenoyer@wanadoo.fr](mailto:mairie-lenoyer@wanadoo.fr)

Site : <https://www.lenoyer73.fr/>

Ce numéro 39 du bulletin municipal est un numéro spécial qui vous présente la nouvelle équipe municipale. Le prochain qui sortira avant l'été, sera, comme d'habitude, remplis d'infos.

## *Remerciements*

L'équipe municipale et moi-même souhaitons exprimer notre gratitude à tous les conseillères et conseillers municipaux qui se sont investis au service de notre commune lors du mandat écoulé. Nous saluons leur engagement et leur disponibilité ainsi que leur sens de l'intérêt général.

Un merci tout particulier à celles et ceux qui ont choisi de ne pas se représenter et ceux qui ont souhaité poursuivre leur engagement en témoignant ainsi leur attachement à notre village et leur volonté de continuer à agir pour maintenir sa beauté et sa qualité de vie.

Les nouveaux conseillers municipaux élus à l'occasion des élections de mars apporteront un regard neuf et une énergie précieuse et nécessaire pour relever les défis à venir.

Philippe Gamen

# *La nouvelle équipe municipale*



Maire  
Philippe Gamen

## Les adjoint.e.s



1<sup>er</sup> adjoint  
Dominique Pettelot



2<sup>e</sup> adjointe  
Françoise Besson



3<sup>e</sup> adjoint  
Philippe Durand

## Les conseiller.e.s



Mathilde Abrego



Lise Ardaillon



Odile Manoussakis



Lazare Milliot



Philippe Perrier



Jean-Luc Valentin



Monique Voisin

### **Les agent.e.s**



Secrétaire générale de mairie  
Laetitia Achard



Agent technique  
Lionel Ayme

### **Une collaboration essentielle et précieuse**

Nous ne pourrions mener à bien l'administration de notre commune sans la compétence de Laetitia notre secrétaire générale de mairie si efficace, qui jongle avec une législation et des situations de plus en plus complexes à gérer. Attentive, accueillante, toujours avec sourire et gentillesse.

Lionel, notre agent technique que vous remarquez sans doute, intervenant toujours au bon endroit, qui a l'œil à toutes les situations délicates qui peuvent se présenter (cunettes, inondations, chasse-neige et tant d'autres interventions). Il connaît parfaitement les moindres recoins de notre commune et les besoins dans chaque hameau au fil des saisons. Il n'hésite pas à prendre l'initiative de venir un dimanche matin de grandes pluies torrentielles pour vérifier les éventuelles inondations et intervenir si besoin. Tellement appréciable.

Leur réelle implication authentique permet à notre équipe municipale d'avoir un socle solide pour concrétiser les projets et prendre soin de notre commune.

Un immense merci à eux pour leur présence discrète mais si précieuse et efficace.

---

## **Les délégations des adjoints**

Le conseil municipal a décidé de nommer trois adjoint(e)s au maire.

Leurs délégations respectives ont été définies par le maire.

Elles sont les suivantes :

1<sup>er</sup> adjoint : Dominique PETTELOT ayant pour délégations : Finances - Travaux (en partie) - Affaires scolaires et jeunesse - Délégué aux conseils d'écoles et au RPI.

2<sup>e</sup> adjointe : Françoise BESSON ayant pour délégations : Communication institutionnelle - Concertation avec la population - Affaires sociales - Culture - Qualité de vie.

3<sup>e</sup> adjoint : Philippe DURAND ayant pour délégations : Travaux (en partie) - Agriculture et Forêt - Patrimoine naturel - Espèces envahissantes - Patrimoine immobilier communal (foncier et bâti).

Françoise Besson et Philippe Durand souhaitent s'engager en tant qu'adjoint.e.s pour trois ans afin de passer le relai ensuite à un.e nouvel.le élu.e de la liste.

## **Les délégués dans les autres instances :**

### **Grand Chambéry**

Délégué titulaire : Philippe Gamen (de par sa fonction de maire)

Délégué suppléant : Dominique Pettelet (de par sa fonction de 1<sup>er</sup> adjoint).

Nous désignerons d'autres délégués dans d'autres instances lors du conseil municipal du 09 avril, nous pourrons alors vous les communiquer dans le prochain bulletin municipal.

### **Les commissions**

En ce qui concerne les commissions de travail, elles seront proposées et mises en place au prochain conseil. Chaque commission aura un.e élu.e comme référent.e. Certaines seront ouvertes aux habitant.es qui souhaitent s'engager pour la commune. Nous avons besoin des compétences de chacun.e pour œuvrer ensemble dans l'intérêt de notre commune.

Les commissions ainsi que les membres les constituant vous seront présentés dans le prochain bulletin municipal.

## **Qu'est-ce qu'un conseil municipal ?**

Le conseil municipal est présidé par le maire.

### **Rôle du maire**

Le maire exécute les décisions du conseil municipal et agit sous son contrôle. Il passe les marchés, signe des contrats, prépare et propose le budget, ordonne les dépenses et gère le patrimoine communal.

Le maire prend également des arrêtés municipaux et représente la commune en justice. C'est ainsi lui, par exemple, qui décide de la création ou de l'implantation d'une école dans la commune.

Il est chef de l'administration communale, le maire dispose aussi de pouvoirs propres tels :

- assurer le maintien de l'ordre public c'est à dire la sécurité, la salubrité et la tranquillité,
- établir des arrêtés de police qui interdisent, réglementent ou soumettent à autorisation certaines activités.

Le maire est également un agent de l'État.

Sous l'autorité du préfet, il est chargé de la publication et de l'exécution des lois et règlements, d'organiser les élections et de réaliser le recensement.

Sous l'autorité du procureur de la République, il est également officier d'état civil et officier de police judiciaire. Il reçoit les déclarations de naissances, procède à la célébration des mariages, dresse les actes de décès.

### **Rôle du conseil municipal**

C'est l'assemblée des élu.es représentant les habitant.es., chargé de la gestion de la commune. Ses attributions sont très larges depuis la loi municipale de 1884 qui le charge de régler par délibérations les affaires de la commune qui relèvent de l'intérêt public.

Le conseil municipal donne son avis toutes les fois qu'il est requis par les textes ou par le maire représentant de l'État. Ainsi :

- il émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local,
- vote le budget et approuve le compte administratif,
- est compétent pour créer des services publics municipaux,
- élabore et actualise le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

**Les réunions du conseil municipal sont ouvertes aux habitant.es qui souhaitent suivre de près les réflexions et décisions prises dans l'intérêt de notre commune. Un temps d'échange vous est offert en fin de réunion.**

# L'agenda du conseil municipal

- **Mercredi 25 mars** : réunion avec le maître d'œuvre qui a en charge la rénovation énergétique de la mairie afin d'informer en détail ce projet aux nouveaux élus (présentation des 10 lots de travaux).
- **Lundi 29 mars** : réunion de la commission finances afin de préparer le budget.
- **Jeudi 9 avril** : conseil municipal au cours duquel le budget prévisionnel de 2026 sera voté, ainsi que d'autres sujets : l'approbation du marché concernant la rénovation du bâtiment mairie et la désignation des délégués des différentes instances.

## Infos pratiques

Veillez noter les horaires d'ouverture de la mairie au public :

- **Lundi** : 16h30 - 19h
- **Jeudi** : 10h30 - 12h
- **Sur rendez-vous pour d'autres horaires (les lundis après-midi, mardis matin et jeudis matin)**

### Site Internet



N'hésitez pas à consulter notre site Internet :

<https://www.lenoyer73.fr>

## La maison France Service

Pour toutes les démarches administratives qui peuvent vous sembler complexes, vous pouvez solliciter « France Service » mis en place par l'État. Une agence existe au Châtelard au siège des « Amis des Bauges ».

Des agents d'accueil sont formés pour vous accompagner tout en exploitant les potentialités du numérique et en formant les personnes aux usages d'Internet.

Adresse :

232 avenue Denis Thermes, Le Châtelard - 04 79 54 87 64

[info@amisdesbauges.org](mailto:info@amisdesbauges.org)

## Déchetterie mobile

**GRAND CHAMBÉRY**  
l'agglomération

Pour plus de proximité,  
**La déchetterie**  
devient **mobile**

Présentez-vous  
à l'accueil  
Réservé aux habitants

Les déchets acceptés :

Bois Métaux Déchets dangereux Polystyrène  
Cartons Textiles  
Électroménagers Mobiliers Tout-venant

Ne pas fumer  
Soyez patients et restez courtois  
Respect des consignes de sécurité et de tri  
Aucune récupération n'est autorisée

**Zone Réemploi**  
Donnez une seconde vie à vos objets en bon état!

Retenez la prochaine date de la déchetterie mobile au Noyer :

**vendredi 10 avril 2026 : 9h-12h30/ 13h15/15h.**

D'autres dates pour les communes voisines sont visibles sur les containers semi-enterrés.

---

Nous rappelons que les déchets amiantés, les végétaux et les gravats ne sont pas acceptés sur la déchetterie mobile. En revanche, les textiles, linge de maison, petite maroquinerie, chaussures sont acceptés mais ils doivent être secs et mis en sacs fermés. Vous trouverez de plus amples informations sur le flyer ci-dessus ainsi qu'à l'adresse suivante :

<https://www.grandchambery.fr/2667-les-dechetteries-mobiles.htm>

### **Déchetterie :**

La déchetterie du Châtelard fonctionne aux mêmes horaires toute l'année :

**mardi, mercredi, vendredi et samedi : 8h30-12h30 et 13h45-17h30**  
(sauf jours fériés)

### **Planning broyeur**

Un broyeur à végétaux est toujours mis à la disposition des communes des Bauges par Grand Chambéry.

- Du 27 avril au 3 mai
- Du 25 au 31 mai
- Du 22 au 28 juin

**N'hésitez pas à consulter le site Internet de la commune pour le calendrier de l'année.** Il convient de réserver à l'avance ce broyeur en mairie, d'autant que nous devons procéder à un état de lieux avant et après usage et vous informer sur les règles de sécurité liées à son usage.

Le broyeur doit ainsi être récupéré le matin au hangar communal à 8h précises et est à rendre après utilisation également au hangar à la même heure.

À noter que l'emprunt du broyeur nécessite un véhicule avec une boule d'attelage.

Un contrat de prêt devra être signé avec la commune. Les principales conditions d'emprunt vous seront expliquées.

## **Coordonnées de Grand Chambéry**

Pour vos démarches administratives concernant l'eau, les déchets et le transport scolaire, nous vous rappelons les coordonnées de l'Antenne des Bauges de Grand-Chambéry :  
Avenue Denis Therme 73630 Le Châtelard (<https://www.grandchambery.fr>).

Horaires d'ouverture au public Antenne Bauges :  
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30  
Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Vous pouvez également bénéficier d'un accueil téléphonique aux mêmes horaires :  
Téléphone : 04 79 54 53 56

N'hésitez pas à consulter le site de Grand Chambéry pour toutes les infos, qu'elles soient techniques, culturelles ou sportives : [www.grandchambery](http://www.grandchambery)

# *Les comptes-rendus du conseil municipal*

## Conseil municipal, 20 mars 2026

La date de ce premier conseil municipal est imposée par l'État. Elle doit avoir lieu avant la fin de la semaine suivant les élections. C'est le conseil où sont élus le maire et les adjoints. Depuis la nouvelle réglementation, ces votes sont à bulletin secret.

**Élection du maire** : Philippe Gamen est élu (10 votes pour, 1 vote blanc).

**Détermination du nombre d'adjoints** : 3 adjoints pour le nouveau mandat (10 votes pour, 1 vote contre).

Une seule liste d'adjoints a été présentée : Dominique Pettelot, Françoise Besson, Philippe Durand.

**Élection des adjoints** : ces trois adjoints sont élus (10 votes pour, 1 vote blanc).

# *Les procès-verbaux du conseil municipal*

Depuis notre dernier bulletin municipal, un conseil municipal a eu lieu : le 20 mars dernier. Son procès-verbal est visible sur notre site Internet. Il est toutefois possible d'avoir la version papier en la demandant à la mairie.

